

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 31
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 4 Mars à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 25 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES BEYNEY, M. NICOLAS TOMASI, MME NADINE MAURIN, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. ROBERT LEON, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. ANDRE PAULHIAC (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME EVELYNE LARROQUE DEVAUX)

Etait absent excusé :

MME SOPHIE PALAYRET a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/040

Objet : Création de postes

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, en vue de la nomination d'agents ayant réussi le concours de procéder à la modification du tableau des effectifs communaux pour la création des postes suivants :

- **Dans le cadre d'une stagiairisation** :
 - D'un poste d'Animateur suite à l'obtention du concours
 - D'un poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe suite à l'obtention de l'examen, et à la déclaration des vacances de postes correspondants.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter la proposition mentionnée ci-dessus.

- Transmis le - 6 MARS 2014
- Affiché le - 6 MARS 2014

PRO
DU
A

Pour copie conforme,
Le Maire,
Georges BEYNEY

